

MAIRIE DE MONTAGNY



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2018

La séance est ouverte à 19 heures 30.

Étaient présents : Mmes CARTIER – FRAISSE-SIBILLE - JEANJEAN – LASSALLE - MARTINAUD – PAILLASSEUR (à compter de la délibération n°2018-045) - SIBILLE - TEDESCHI – TURPIN.
Mrs BAUDUIN – BESSON - DUMONT-BURDIN - FOUILLAND - GERGAUD – MOREAU – PROST - RIGNANESE - TOURNIER.

A donné pouvoir : Catherine LARME-CATHERINEAU à Pierre FOUILLAND ;
Suzanne PAILLASSEUR à Corinne JEANJEAN (pour la délibération n°2018-044) ;
Sophie GAY à Josette CARTIER

Étaient absents : Stéphane GAUMOND - - Lionel SAYLLAC – Claude MEUNIER.

Avant l'ouverture de la séance, le SYSEG est intervenu pour présenter les futurs travaux de gestion des eaux pluviales des quartiers de Sourzy – Croix Clément – Pré Rond et Rosselin.

Après cette intervention, la séance est ouverte.

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 11 octobre 2018 :
Adopté par 17 voix pour et 3 abstentions.

Délibération 2018-044 Engagement et programmation des travaux pour la gestion des eaux pluviales des quartiers de Croix Clément – Sourzy – Pré Rond – Rosselin : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a transféré sa compétence de gestion des eaux pluviales par délibération n° 2012-056 du conseil municipal du 27 décembre 2012. Le développement urbain accru sur les quartiers précités est la cause de l'accélération du désordre hydraulique et notamment le ruissellement des eaux pluviales de la voirie et des habitations qui n'est géré par aucun réseau d'eaux pluviales. Après plusieurs études ce programme engendrera d'importants travaux qui se feront par tranche :

- Tranche 1 – réalisation d'un réseau sous le chemin du Pré Rond et de la Cale. Cette première tranche de travaux a été estimée à 233 000 € H T, il faudra prévoir une enveloppe supplémentaire pour les boîtes de branchement des habitations existantes sur le réseau.
- Tranche 2 : réalisation d'un réseau d'eaux pluviales collectant les bassins versants du Bolot, de la Grosse Roche et de la Croix Clément. Ces réseaux, ainsi que celui du Pré Rond n°1 (créé par la tranche 1), seront raccordés à un bassin de rétention à créer. Cette opération a été estimée à 747 000 € HT, hors acquisition foncière et établissement des servitudes. (Cf. annexe). Les parcelles concernées par ce projet sont prises en compte par le PLU de la commune mis en révision le 3 août 2017.

Adoptée à l'unanimité.

Madame Paillasseur rejoint l'assemblée, de ce fait la procuration donnée à Mme Jeanjean devient nulle.

Délibération 2018-045 inondations dans l'Aude – appel à la solidarité des communes françaises : nous devons nous mobiliser afin de soutenir nos collègues Maires de l'Aude Les secteurs les plus touchés comptent de très nombreux dégâts matériels aussi Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 200 euros.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2018-046 Modification du règlement de fonctionnement du R A M : il convient de modifier certains aspects du règlement de fonctionnement du Relais d'Assistants Maternels : numéro de téléphone, droit à l'image, quelques modifications quant à la fréquentation du Relais surtout les modifications qui se font sur inscription et des ajustements sur l'état de santé de l'enfant.
Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2018-047 Détermination du nombre d'adjoints : à la suite du décès de Madame PONE-VANHAUWAERT survenu le 3 novembre 2018, qui occupait le poste de 5^{ème} adjointe et afin de ne pas remplacer ce poste, Monsieur le Maire propose de réduire le nombre de postes d'adjoints de 6 à 5. De ce fait, Madame JEANJEAN qui était 6^{ème} adjointe devient 5^{ème} adjointe.
Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures.

Le Maire,

signé

Jean-Louis GERGAUD